

**Association Neuchâteloise du Personnel Forestier (ANPF)**



**L'ensemble des syndicats de la fonction publique  
neuchâteloise vous invite à une**

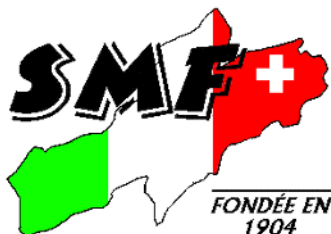
## **ASSEMBLEE GENERALE DE MOBILISATION**

**LE LUNDI 20 JUIN A 18H30 A NEUCHÂTEL  
AU GRAND AUDITORIUM DE CHIMIE, AV. BELLEVAUX 51**

## **CONTRE LE PROJET DE GRILLE SALARIALE DE LA FONCTION PUBLIQUE QUE LE CONSEIL D'ETAT ENTEND METTRE EN ŒUVRE EN 2017**

**Ordre du jour proposé :**

- 1) Présentation du projet de nouvelle grille salariale de la fonction publique pour les enseignants et le reste de la fonction publique (administration cantonale, policiers, communes qui appliquent la grille de l'Etat, etc.)**
- 2) Ouverture de la discussion et questions**
- 3) Décisions de l'assemblée : mobilisation, mesures de lutte, etc.**



**Association Neuchâteloise du Personnel Forestier (ANPF)**



**Pour l'administration, la proposition du Conseil d'Etat :**

- Réduit les perspectives de salaires des plus basses classes et augmente les perspectives de salaires des hautes classes
- Introduit un **système de prime**, forcément arbitraire et opaque, qui favorisera les cadres de l'administration et les fonctions supérieures, déjà avantagés par la nouvelle grille.
- Introduit un « **statut junior** » qui constituera un moyen de bloquer la progression initiale de nouveaux collaborateurs et de faire des économies

**Pour les enseignants, la proposition du Conseil d'Etat :**

- **Baisse le salaire de carrière de toutes les catégories d'enseignants**
- **Dévalorise** encore davantage le statut des **enseignants de 1-2H**, avec une vague promesse d'améliorer leur situation dès 2017.
- Promet de supprimer la cotisation des enseignants à la **caisse de remplacement** alors qu'il s'agit d'une décision de la compétence du Grand Conseil. A noter qu'il s'agit de la suppression d'une injustice, pas d'une compensation.
- Promet d'ouvrir dès 2017 des discussions sur l'extension des **décharges pour raison d'âge** aux temps partiels alors que cette question, déjà étudiée, a abouti à des propositions concrètes. Qu'y a-t-il à rediscuter ?
- Réintroduit l'**indice 23** pour les **enseignants de lycée nouvellement engagés** mais pour les autres le passage à l'indice 23 se fera « à terme ».

**Les enseignants ne sont pas dupes et savent que ces vagues promesses seront vite oubliées une fois que la nouvelle grille sera mise en œuvre.**